



CONSEIL MUNICIPAL PROCES-VERBAL DE SEANCE

Séance du 16 juin à 20 heures 00 minutes
Salle du conseil municipal

Présents :

M. PINTAUX Philippe, M. COMTE André, M. BROCC Jean-Claude, Mme LE DROGOFF Céline, M. NOYER Maurice, M. PETITJEAN Gilbert, Mme LANDAIS Pauline, M. ARLAUD Eddy, M. BOUTY Christian

Procuration :

Absent :

Excusées : Mme CHANTEREAU Anne, Mme SCHUSCHITZ Cindy

Secrétaires de séance : Mme LANDAIS Pauline

Président de séance : M. PETITJEAN Gilbert

Le Maire certifie que :

- La convocation du Conseil Municipal a été faite le 06 juin 2025
- Le nombre de conseillers en exercice est de 11, présents 9, excusées 2, votants 9

Ordre du jour :

- 1 – Cession chemin rural « Quartier Dausseron »
- 2 – Modification des statuts du SDE 07 (Territoire d'Energie Ardèche)

Questions diverses.

Approbation des PV du Conseil Municipal du 07 avril 2025 et du 12 mai 2025 :

Le Maire invite les conseillers à formuler les remarques sur la rédaction des procès-verbaux de la réunion du 07 avril 2025 et du 12 mai 2025.

En l'absence d'observations, le Conseil Municipal approuve ces procès-verbaux.

1 – Cession chemin rural « Quartier Dausseron »

Monsieur le Maire informe les membres du Conseil Municipal que Madame BAYLE Léah, souhaite que la Commune lui vende le chemin rural "Quartier Dausseron", non entretenu attenante à ses parcelles Section B n°485, n°486, n°487 et n°632.

Cet espace, dont la surface est délimitée par un géomètre-expert M. VARENNE, de par sa situation, n'est pas affecté à l'usage direct du public. Le Maire propose d'accéder à leur demande.

Il fixe le prix à 1€ le m², prix basé sur les ventes antérieures de même caractère, et informe que tous les frais inhérents à cette opération seront à la charge des acquéreurs.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité des membres présents (M. BROCC Jean-Claude n'a pas participé ni aux débats, ni au vote - art. L 2541-17 du CGCT).

- **Décide** de fixer le prix de vente du mètre carré à 1 euros par mètre carré, soit un prix total de 465 euros ;

- **Décide** la vente du chemin rural à Madame BAYLE Léah, au prix susvisé ;

- **Donne** pouvoir au Maire pour toutes les démarches et signatures nécessaires à l'exécution de la présente délibération.

- **Dit** que les frais, droits et honoraires occasionnés par cette opération seront à la charge de l'acheteur.

1 – Modification des statuts du SDE07 (Territoire d'Energie Ardèche)

Vu le Code général des collectivités territoriales et notamment les dispositions des L. 5211-20 et L. 5212-7-1 ;

Vu l'arrêté préfectoral relatif à la modification des statuts du Syndicat Départemental d'Energies de l'Ardèche (SDE 07) ;

Vu la délibération n°1 du 19 mai 2025 du SDE 07 approuvant la modification de ses statuts ;

Vu les projets de statuts annexés à la présente délibération ;

Considérant que le projet de modification statutaire a pour objet de répondre à la fois aux changements législatifs intervenus depuis la dernière révision statutaire qui a eu lieu en 2013 ainsi qu'aux attentes des membres présents et futurs ;

Considérant qu'il est désormais proposé aux membres du Syndicat qu'ils puissent lui transférer une nouvelle compétence relative à la gestion de la donnée ;

Considérant que les conditions de transfert et de reprise des compétences du syndicat ont été précisées ;

Considérant que la gouvernance a été modifiée afin d'assurer une représentation sécurisée et équilibrée des membres ;

Considérant qu'il est proposé en modifier la dénomination du Syndicat par « Territoire d'Energie Ardèche » ;

Considérant que ces modifications entreront en vigueur sous réserve du respect des conditions d'approbation visées à l'article L. 5211-20 et L. 5211-7-1 du CGCT ;

Considérant que les dispositions susmentionnées soumettent les modifications statutaires à l'approbation du comité syndical, ainsi qu'à l'accord de la majorité qualifiée des membres du syndicat et que cette majorité qualifiée est satisfaite lorsqu'elle réunit au moins les 2/3 des organes délibérants des membres concernés, représentant plus de la ½ de la population totale de ceux-ci, ou lorsqu'elle réunit la ½ au moins des organes délibérants, représentant les 2/3 de la population. Cette majorité doit par ailleurs nécessairement comprendre l'accord des organes délibérants des membres dont la population est supérieure au quart de la population totale concernée ;

Considérant que les membres du SDE 07 (Territoire d'Énergie Ardèche) disposent d'un délai de trois mois à compter de la notification de la délibération du Syndicat pour se prononcer sur la modification des statuts du SDE 07.

DELIBERE A L'UNANIMITÉ

Article 1 : Approuver les statuts modifiés du SDE 07 annexés à la présente délibération ;

Article 2 : Inviter le Maire à notifier la présente délibération au président du SDE 07 (Territoire d'Énergie Ardèche) et à la Préfète de l'Ardèche ;

Article 3 : Inviter la Préfète de l'Ardèche à prendre un arrêté fixant les nouveaux statuts au 19 mai 2025 sous réserve du respect des conditions d'approbation visées à l'article L. 5211-20 et L. 5212-7-1 du CGCT.

QUESTIONS DIVERSES :

ADN Fibre :

Monsieur le Maire fait part d'un courrier d'ADN en réponse à la communauté de communes, alertant sur la situation du déploiement du réseau public de fibre optique sur le territoire. Il explique que la fibre optique sera déployée d'ici fin 2026 sur le territoire du département.

Une réunion a eu lieu en mairie, le matin même avec Axione et le cabinet Ambition Télécom & réseau pour

informer sur les points bloquants connus la commune. Des conventions de passage ont été envoyées aux administrés concernés. La société nous informe que les travaux sur la commune seront groupés avec la commune de Valvignères.

PLU Valvignères :

Monsieur le maire fait part d'un courrier de la commune de Valvignères concernant son enquête publique sur le PLU. Il peut être consultable pendant 3 mois en mairie.

RESTAURATION SCOLAIRE :

Monsieur le maire a été destinataire d'un mail de la communauté de communes, concernant la difficulté de recrutement au service restauration scolaire pour le portage des repas.

Un poste de chauffeur livreur de repas est à pourvoir dès que possible et jusqu'au 22 août 2025.

PROGRAMME VOIRIE 2025 :

Monsieur le maire présente la première proposition des travaux de voirie 2025.

Un débat, suite aux coûts estimés, s'ouvre sur les voies concernées et la planification des travaux. Une demande subvention sera faite auprès du Département.

RAPPORT 2024 SURETE NUCLEAIRE :

La mairie a été destinataire du rapport 2024 de l'Autorité de Sureté Nucléaire et de la radioprotection. Il est consultable en mairie.

TABLE DE PING PONG :

Un devis a été établi par la société MEFRAN pour l'achat et la poste d'une table de Ping Pong qui serait installée au City stade. Après recherche, d'autres devis seront demandés.

ENTRETIEN RIVIERES:

Un courrier du Syndicat mixte du Coiron au Rhône, a été reçu en mairie nous informant de travaux d'entretien des rivières de l'Escoutay et du Dardaillon au cours deuxième semestre 2025.

VISITE VILLAGE:

L'office de tourisme organise des visites guidées du village, le lundi 21 juillet à 10h30 ainsi que le 14 août à 15h30.

TRAVAUX RD107:

Des travaux de voirie sur la RD107, entre Viviers et Saint-Thomé, sont prévus du 23 juin au 18 juillet.

EVENEMENTS PASSÉS :

Dans l'ensemble, l'inauguration du city stade le 16 mai dernier s'est bien déroulée.

L'ardéchoise des jeunes avec un nouveau parcours a été une réussite, le départ et l'arrivée au City stade a été appréciée par les dirigeants de l'Ardéchoise.

Le spectacle de la kermesse de l'école s'est bien passé, toutes fois, l'amicale laïque a fait remonter un manque d'implication des parents d'élèves.

Le prochain conseil municipal est prévu le 28 juillet à 20h00.

TOUR DE TABLE

Céline LE DROGOFF

- Elle demande le nom de la personne recrutée, pour le périscolaire du soir, en remplacement de Monique en congé maladie.
- Elle informe sur la sortie scolaire du 23 juin organisé par l'Amicale laïque au château des Roures.
- Elle fait part de paëlla organisée par le comité des loisirs le 13 juillet.

Christian BOUTY

- Il redemande s'il est possible de reprendre le marquage au sol Impasse du Médiéval car il manque de visibilité.
- Il s'interroge sur l'installation d'un mobil-home.

Jean-Claude BROCC

- Les préalables au festival d'Alba ont été un grand succès. Environ 600 personnes ont assistées au spectacle.

- Il s'est rendu au tirage au sort des jurés d'assises 2026. Aucun habitant de Saint-Thomé n'a été tiré.

Pauline LANDAIS

- Elle a participé, avec un employé de la cantine, à la formation du nouveau logiciel Cantine de France mis en place par la Communauté de Communes.

FIN DE SEANCE A 22 HEURES 11.

La Secrétaire de séance,
Pauline LANDAIS

Le Maire,
Gilbert PETITJEAN